

VIE LOCALE - ACTUALITÉS - TRAVAUX - PROJETS - JEUNESSE

Bulletin Municipal NEUILLY-EN-THELLE 2021



DÉCEMBRE 2021



Editorial	page 3
Il nous a quitté	page 3
Enfin la fête?	page 4
Association le Petit Plus	page 5
Centre Communal d'Action Sociale	page 5
En cas de soucis de voisinage	page 5
Les finances de la commune	page 6
Budget et écoles	page 7
Saint Jean	page 8
Nouveau site communal	page 8
PAJ et ouverture à Noël	page 8
Cantine	page 8
Cérémonies des récompenses	page 9
Récompenses des élèves méritants - session 2021	page 9
Inauguration de la fresque	page 10
Inauguration du méthaniseur	page 10
Urbanisme	page 11
PLU (Plan Local d'Urbanisme)	page 12
Recensement - des chiffres aujourd'hui pour construire demain	page 13
Prairies fleuries	page 13
Plan arbres	page 14
Incivilités	page 15
Expression libre de l'opposition	page 15
Expression libre de la majorité	page 15
Le jeu des sept erreurs	page 16



Madame, Monsieur,

Une année de mandat s'achève dans un contexte sanitaire toujours contraignant. Mais les difficultés ne sauraient estomper le dynamisme de la population dont nous avons constaté et récompensé les efforts.

Les travaux de la mairie sont achevés pour l'extension et se poursuivent dans le bâtiment historique.

Deux nouvelles classes sont réceptionnées à l'école Debussy. Le plan d'urbanisme est en cours de révision générale, la concertation publique démarrera rapidement.

Malgré les conditions sanitaires difficiles tous les services municipaux ont pu fonctionner normalement, notamment l'accueil des enfants.

Je suis sûr que nous allons vers le meilleur, je sais pouvoir compter sur votre détermination et votre solidarité afin de retrouver la sérénité.

Le Maire
Bernard ONCLERCQ

Il nous a quitté ...



Toujours souriant, positif et présent, Stéphane PRZYMIRSKI avait rejoint l'équipe de Bernard Onclercq aux dernières élections municipales. Très investi dans la course à pieds, il avait été président du club de Neuilly, et menait de front carrière professionnelle, entraînements intensifs et investissement communal.

Il nous a brutalement quitté le 10 octobre 2021.

Nous garderons de lui cette image de gentillesse, de dynamisme et d'humour qu'il incarnait si bien.

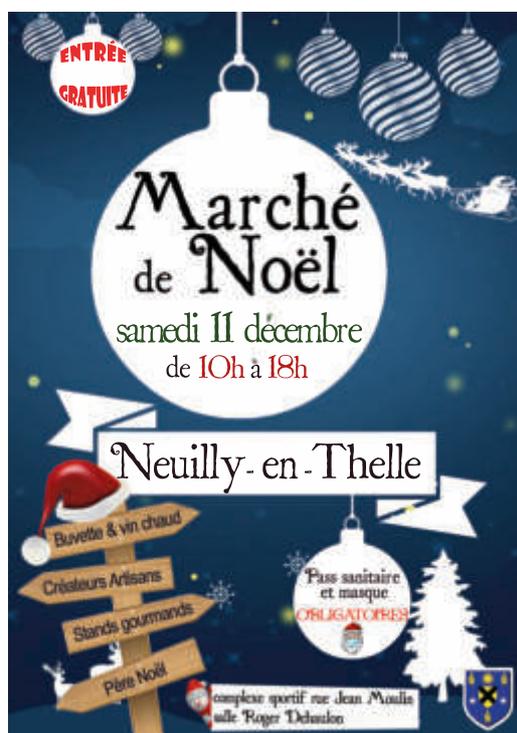
Nous assurons à sa famille notre soutien dans cette terrible épreuve.

Enfin la fête ?

Si la vigilance sanitaire reste d'actualité, notamment par le contrôle des pass sanitaires en intérieur, les rassemblements festifs reviennent pour notre plus grand bien à tous. Voici donc le programme des réjouissances de fin d'année.

Quel plaisir de pouvoir enfin vous retrouver !

- **4 décembre à 20h30 : concert de Noël**
Une belle soirée de Gospel, dans notre salle des fêtes de la mairie.
- **5 décembre à 11h00 : cérémonie de commémoration des anciens combattants d'Afrique du Nord**
- **11 décembre : marché de Noël au complexe sportif**
Navettes gratuites en petit train depuis le parking de la mairie, animations, tours en calèche, vin chaud, café, chocolat, plus de 40 exposants, en présence du père Noël.
- **16 décembre : Noël des écoles**
Pour les enfants uniquement et sur le temps scolaire
- **17 décembre : goûter dans les écoles**
- **9 janvier : repas des aînés**
Sur invitation.



Association le Petit Plus

L'association le Petit Plus s'occupe essentiellement de préparer des colis alimentaires qui sont distribués un mercredi sur deux aux habitants de Neuilly-en-Thelle qui rencontrent des difficultés financières, qu'elles soient passagères ou récurrentes. Cette distribution est préparée et effectuée par des bénévoles. Si vous bénéficiez de cette aide et que pour une raison quelconque vous ne pouvez pas vous rendre à la distribution, veuillez prévenir la mairie afin que votre colis puisse bénéficier à une autre personne. L'équipe en place aurait besoin de renfort, si vous avez quelques heures à offrir n'hésitez pas à contacter la mairie.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de la commune peut vous aider à faire face à une situation difficile. N'hésitez pas à venir en mairie avec les documents justifiants cette demande (ressources familiales et factures). Votre demande sera étudiée.

En cas de soucis de voisinage

Un litige de voisinage ? Une difficulté perturbatrice mais qui ne justifie pas un passage au tribunal ?

Le Conciliateur de justice tient désormais une permanence à Neuilly-en-Thelle une fois par semaine. Renseignements à l'accueil de la mairie.

Mairie de Neuilly en Thelle

3 avenue des Cinq Martyrs
60530 Neuilly-en-Thelle
Tél. 03.44.26.86.66 - Fax 03.44.26.86.69
secretariat@neuillyenthelle.fr

Le lundi de 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Les finances de la commune

Au 10 novembre 2021, le budget de la commune est en équilibre et permet d'envisager l'avenir avec sérénité. L'investissement est conséquent grâce au cumul des subventions obtenues auprès des différentes instances. Le montage des dossiers est compliqué et fastidieux, mais cette gestion permet de poursuivre les objectifs en respectant la promesse de ne pas augmenter la part communale des impôts.

Les perspectives du mandat

Suites aux différentes augmentations que tous peuvent constater et qui touchent aussi les communes, il a été décidé de réduire encore les dépenses pour maintenir les projets. Par ailleurs, notre « Perception » fraîchement remise aux normes est désertée par l'Etat, privant la commune du loyer annuel qui compensait les travaux. Une réorganisation de l'utilisation des locaux retournera la situation à notre avantage : la police municipale y sera installée, ce qui permettra un accueil plus aisé du public.

Les services techniques connaîtront aussi un déménagement au cours de ce mandat, ils occuperont des locaux remis à neuf dans le terrain situé près du cimetière.

Ce déplacement cumulera deux avantages : supprimer la manoeuvre d'engins dans une zone proche de la bibliothèque et du Pôle Animation Jeunesse mais aussi libérer du terrain pour la mise en conformité de l'accessibilité de la bibliothèque.

Certains locaux, vétustes et inadaptés seront vendus. Cela permettra d'investir à l'équilibre dans la réfection de la toiture de la partie historique de la mairie (couverture et isolation), ainsi que la toiture des locaux attenants. Enfin l'ancienne salle des mariages pourra être mise aux normes afin d'accueillir de nouveau du public, notamment par la mise en place d'un escalier de secours. Les différentes permanences (mission locale, services du département...) pourront se tenir ainsi dans les meilleures conditions.

L'environnement n'est pas oublié pour autant. A l'entrée Sud de la commune, le bassin d'orage sera transformé en zone humide. Idéalement situé on y constate déjà une flore et une faune intéressantes. La création d'une mare 100% naturelle dans un cadre aménagé pour les activités douces fera le bonheur des familles.



Depuis toujours les écoles de Neuilly-en-Thelle ont été dotées au mieux. C'est historique. Ce n'est pas politique, puisque bien avant les quatre précédents mandats c'était déjà le cas. Et c'est logique, l'enfance c'est le fer de lance de la vie, rien de plus évident que d'y consacrer un investissement au delà du nécessaire. C'est au tour de l'école Debussy de se voir doter de deux nouvelles classes. Bien sûr ces investissements sont programmés de longue date grâce aux études démographiques, mais le coût, lui, reste conséquent, surtout en cette période d'augmentations constantes des prix, associée à une baisse des aides de l'Etat. Malgré tout l'effort reste constant, sans diminution de la dotation par élève, qui est dans la fourchette haute du département. Ceci reste possible grâce à un entretien régulier des bâtiments, au renouvellement de l'informatique, à l'acquisition de nouveaux matériels pédagogiques... et par des choix maîtrisés. Les sorties scolaires, jusqu'à présent impossibles en raison du Covid, devraient pouvoir reprendre, mais la donne a changé. Le carburant, hors de prix, rend le tarif de ces sorties indécent. Les classes de mer étaient jusqu'ici encore acceptables malgré l'augmentation régulière du coût et la diminution de la durée, mais au delà de l'intérêt pédagogique se pose la question du budget global : subventionné à 60% par la commune cet unique voyage représente aujourd'hui un reste à charge pour les habitants de plus de 21 000 euros, ce qui correspond à un investissement informatique pour deux classes sur cinq ans. Bien sûr on ne peut pas comparer les deux. Toutefois le budget communal, lui, reste unique. Rares sont les villes qui participent encore à ces classes de découvertes, préférant porter l'effort financier sur des activités plus fréquentes et moins lointaines. Cette réflexion sera menée prochainement par le Conseil municipal.

Quelques chiffres

Budget total de fonctionnement des trois écoles : 397 000 euros (pour 2020) soit 10% du budget communal.

Investissement (gros entretien) et dotation informatique : 131 500 euros (pour 2020)

Pour 2021, l'investissement en informatique porte sur deux projecteurs et ordinateurs portables (un par école élémentaire) grâce à la dotation parlementaire de 50% du coup global alloué par notre sénateur Olivier Paccaud, ainsi que deux « classes mobiles » constituées de deux fois 15 tablettes et leur dock de recharge mobile.

Ces deux équipements représentent un coût de 23 000 euros.



Saint Jean

Notre grande fête annuelle aura lieu en juin.
Alors préparez votre déguisement le plus pailleté
pour le thème retenu cette année : les années 80.



Nouveau site communal



Le site Internet de la commune reçoit actuellement en moyenne 180 visites par jour, avec des pics jusqu'à 1 000 visites pour les événements particuliers. Lors du confinement et des restrictions d'accès au public, la retransmission directe sur Internet des réunions du Conseil municipal a été mise en place et son succès nous a naturellement conduit à rendre pérenne cette option. Outil privilégié de l'information officielle, notre site doit s'adapter aux nouvelles pratiques des utilisateurs. C'est pourquoi une nouvelle version est en cours de préparation. Plus claire, plus intuitive, elle sera prochainement disponible à la même adresse, bien sûr, et de la même façon. Vous y retrouverez vos infos habituelles, mais aussi la possibilité de faire directement en ligne vos demandes administratives les plus courantes.

[Http://www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr)

PAJ et ouverture à Noël

Le Pôle Animation Jeunesse expérimente cette année une ouverture de quelques jours sur la période des vacances de Noël. Bien sûr cette période est celle des regroupements familiaux mais ce nouveau service peut intéresser quelques parents. Cet essai sera donc déterminant pour l'organisation des périodes à venir.

Cantine

Les prix de l'alimentation restent une charge pour les familles et nous constatons tous l'augmentation du coût moyen du caddie... Les tarifs de cantine n'échappent pas à cette réalité. La commune subventionne depuis de nombreuses années le service de restauration pour rendre le prix de repas le plus abordable possible et c'est dans cette optique que l'augmentation n'a pas été intégralement répercutée aux bénéficiaires, la ville absorbant la plus grande partie de la hausse.

Cérémonie des récompenses

Cette année la cérémonie des récompenses mettait à l'honneur les « petites mains », ce regroupement spontané des bénévoles autour de l'Anethe, qui pendant le confinement nous a confectionné des milliers de masques alors qu'il était impossible d'en trouver dans le commerce.



Ont aussi été récompensés, pour la première fois, les meilleurs élèves de la commune, reçus avec mention très bien à leurs examens ainsi que Mme Theurf, enseignante d'Anglais et d'Allemand qui depuis des années propose des cours gratuits avec pour seule récompense l'amour de son métier et la reconnaissance de ses élèves.

Merci à ces personnes exemplaires pour ce qu'elles apportent à notre collectivité.

Récompense des élèves méritants – session 2021

Depuis plus de quinze ans la commune récompense les plus méritants des membres de ses associations, et depuis l'an dernier les meilleurs élèves de Neuilly-en-Thelle. Vous avez obtenu le brevet ou le Baccalauréat avec la mention « très bien » ?

Merci de vous faire connaître en mairie avec une copie de votre diplôme. Si vous en êtes d'accord, vos résultats seront valorisés lors de la prochaine cérémonie de remise des récompenses.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous et le déposer en mairie au plus tard le 15 février 2022, à l'attention de Madame Maria Martins, adjointe au maire, accompagné des justificatifs demandés :

Nom : Prénom :

Diplôme obtenu (copie du diplôme):

Adresse postale :

E-mail :

Vous serez contacté pour les modalités d'attribution de votre récompense attribuée par la Commune.

Inauguration de la fresque

La météo de cet été n'aura pas découragé les ados inscrits au Pôle Animation Jeunesse, comme en atteste la magnifique fresque qui agrémente le mur à l'arrière de l'extension de mairie. Sous la direction d'une artiste professionnelle du territoire, ils ont bravé les éléments, s'étonnant eux-mêmes du résultat. Motivation, cohésion, écoute des conseils : la recette du succès.

Bravo.



Inauguration du méthaniseur



La recherche de pratiques vertueuses touche aussi notre commune, ainsi M. Onclercq participait le 1er octobre à l'inauguration officielle du méthaniseur installé sur notre territoire.

D'initiative personnelle, orchestrée par Baptiste Mezonniaud et Guillaume Deblock, la SAS THELLE BIOENERGIE transforme les déchets agricoles en ressource énergétique, directement réinjectée dans

le réseau de gaz de ville. Cette unité à elle seule alimente 1 500 foyers en énergie sur une dizaine de communes. Face aux nombreuses questions et à l'intérêt suscité par cette implantation, les entrepreneurs ont prévu une visite ouverte à tous au printemps 2022.

Toutes constructions et aménagements doivent se faire dans le respect de règles précises en matière d'architecture (hauteur, densité, implantation par rapport aux voisins...). Ces règles sont définies par le nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé lors du conseil municipal du 3 juin 2021. Le document est disponible sur le site Internet de la commune, consultable en mairie, et prochainement sur le géoportail de l'urbanisme. Il est fortement recommandé de s'informer auprès du service urbanisme lors de la constitution de vos dossiers ou avant d'entreprendre tous travaux quels qu'ils soient, y compris ceux de faible importance (abri de jardin, véranda, clôture...) qui sont en règle générale soumis à autorisation. Cette autorisation est accordée en fonction de l'application du PLU en vigueur à la date du dépôt. Elle doit être demandée et obtenue auprès du service urbanisme avant tout commencement des travaux. L'instruction des dossiers se réalise à la communauté de communes Thelloise, néanmoins notre service urbanisme suit l'évolution des demandes et transmet les décisions et arrêtés. La mairie reste votre lieu de conseil privilégié pour vos démarches.

Jours d'ouverture du service urbanisme

les semaines impaires

mardi
mercredi
jeudi
vendredi après midi
samedi matin

Les semaines paires

mardi
mercredi
jeudi

Si vous avez des questions d'ordre juridique ou complexe en terme d'application du droit des sols ou de planification de l'urbanisme, Sandrine Soares, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, à l'environnement et au développement économique est disponible vendredi après midi et samedi matin uniquement sur rendez-vous.



PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU de Neuilly-en-Thelle a été approuvé le 5 juillet 2013. Depuis, il a connu plusieurs adaptations. Sa dernière modification simplifiée a été approuvée le 3 juin 2021.

Parallèlement à celle-ci, la commune de Neuilly-en-Thelle a engagé une révision générale de son PLU. Son évolution a été engagée pour rendre compatible le PLU avec les orientations du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Thelloise, mais également pour prendre en compte les besoins et les contraintes de territoire. Le nouveau PLU permettra de promouvoir l'éco-construction, de préserver les secteurs à enjeux environnementaux et de maintenir les corridors écologiques présents sur notre ville. Toutes ces opérations nécessitent de revoir les règles d'urbanisme, d'anticiper et d'accompagner ces dernières afin de préserver les grands équilibres de la commune (logements, déplacements, stationnements, espaces verts, équipements, activités économiques, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, etc.). Ce document traduit un projet global d'aménagement et de développement durable de la commune pour les 10 ou 15 années à venir. Il fixe les règles d'urbanisme, d'utilisation du sol et les servitudes d'utilité publique. Ces orientations ne sont pas choisies par hasard : elles sont issues d'un diagnostic pointu réalisé par des experts en urbanisme... Elles respectent les enjeux de notre territoire et ceux émis par les dernières lois (notamment « Climat et résilience » adoptée en août dernier).

Son élaboration nécessite la concertation et la participation de la population. Les différents documents constituant le PLU sont accessibles sur le site Internet de la commune. Toutes les observations peuvent être adressées soit par mail (par le biais du site de la commune), soit par écrit sur le registre à la mairie ou par voie postale au service urbanisme de la mairie de Neuilly-en-Thelle. Bien sûr l'intérêt collectif primera sur les intérêts personnels et le document respectera les dispositions des lois en vigueur.

Dès le mois de décembre 2021, vous aurez l'occasion de découvrir le diagnostic communal et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Vous pourrez également annoter vos impressions ou observations dans le registre à l'accueil de la mairie. Une ou deux réunions publiques seront tenues pour vous exposer les orientations et enjeux de notre commune.

L'enquête publique est prévue pour le dernier trimestre 2022. La population pourra alors s'exprimer sur le projet de PLU.

Après un délai d'un mois, les modifications du document se feront en fonction des observations remontées.

L'étape finale est l'approbation définitive par un vote en Conseil municipal.



Recensement : des chiffres aujourd'hui pour construire demain

En raison de la crise sanitaire le recensement de la population a été reporté à la période du 20 janvier au 19 février 2022. L'objectif de cette obligation est le dénombrement des logements, du nombre d'habitants...

C'est une aide précieuse pour définir les politiques urbaines et sociales et les investissements futurs.

C'est grâce au recensement que l'évolution de notre commune peut être mesurée et qu'elle peut obtenir des subventions à hauteur de ses besoins.

Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous, porteur d'une carte d'accréditation. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne, moyen privilégié qui vous fera gagner du temps pour un même résultat. Si vous ne pouvez pas répondre sur Internet, la version papier reste possible. Les informations sont confidentielles et ne serviront qu'à l'INSEE qui analysera les données. La période de recensement durera quatre semaines.



Prairies fleuries

Neuilly-en-Thelle a fait évoluer la gestion de ses espaces verts et naturels. Sur un certain nombre de parcelles contraignantes, le service technique a semé des graines de fleurs et systématisé le fauchage tardif.

Ces mélanges de graines donnent naissance à ce qu'on appelle les prairies fleuries. L'entretien de ces parcelles s'en trouve aussi simplifié et espacé dans le temps. Un seul fauchage par an est nécessaire, vers la fin août, lorsque la plante arrive en fin de vie après avoir « grainé ». Ce qui permettra de ne pas semer l'année qui suit sur ce site. Les surfaces de tonte sont, quant à elles, diminuées. Enfin, et c'est là l'essentiel, les prairies fleuries contribuent à la biodiversité. L'augmentation du nombre d'espèces végétales favorise la venue d'insectes indispensables à notre équilibre biologique. Cette technique est assez délicate et le résultat final peut parfois être différent de la volonté initiale, mais quel plaisir de pouvoir profiter de ce nouveau paysage sur nos trajets !



Plan arbres



La commune de Neuilly-en-Thelle s'est portée candidate au plan régional intitulé « plan arbres en Hauts de France » permettant un soutien financier à hauteur de 90 % de la Région Hauts-de-France afin de l'aider à planter des arbres supplémentaires. Des secteurs ont été déterminés en 2020 par ordre d'importance, pour la plantation d'espèces diverses et régionales. Cette année nous poursuivons nos actions paysagères afin d'augmenter la densité végétale et ainsi de lutter contre le stockage de carbone, de créer des écrans pour réduire les nuisances sonores et visuelles mais également d'offrir la nidification et les besoins alimentaires des oiseaux. Pour cette seconde année, 788 arbustes, 31 arbres de haut jet et 5 fruitiers seront plantés d'ici la fin d'année. Comme l'ont fait les élèves de 3ème de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté du collège Henry de Montherlant, si vous souhaitez rejoindre les élus, les agents du service techniques pour participer aux différentes opérations exceptionnelles de plantations, contactez l'adjointe à l'environnement à la mairie de Neuilly-en-Thelle. Le service technique de la ville mais aussi des jardiniers professionnels, des pépiniéristes et une chargée de mission de la fédération des chasseurs de l'Oise seront présents pour communiquer avec nos collégiens.

Incivilités

Elles restent nombreuses et concernent tous les âges. Elles sont insupportables et parfois lourdes de conséquences. Se garer sur les trottoirs, rouler dessus en vélo ou trottinette électrique, c'est mettre les piétons en danger. Ne pas ramasser les déjections de son chien c'est afficher son mépris, tout comme jeter ses déchets au sol. L'être humain apprend beaucoup par imitation, tâchons d'être exemplaires pour nos enfants sans qu'il soit toujours nécessaire d'en arriver à la verbalisation.

Travaux bruyants : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h, les dimanches et jours fériés de 9h à 13h.

Neige et verglas : l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains et engage leur responsabilité.

Circulation aux abords des écoles : manœuvres dangereuses et non respect des règles de circulation nous sont sans cesse remontés, pour nos trois écoles mais aussi le collège. Des parents mettent en danger les enfants...

Végétaux : ils ne peuvent pas être brûlés. Ils sont collectés la plus grande partie de l'année ou déposables en déchetterie.

Entretien des parcelles privées : toute construction doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie, il en va de même pour les clôtures.

Tri sélectif : il se fait dans les bacs jaunes exclusivement, à raison d'un enlèvement par semaine. Les déchets non recyclables doivent être entreposés dans un autre bac (pas de couvercle jaune). le calendrier des ramassages est communiqué en début d'année. Sortie des bacs la veille au soir après 17h, rangement dès que possible après collecte afin de laisser le trottoir libre pour les piétons.

Expression libre de l'opposition

L'année 2021 se termine dans des conditions similaires à 2020 par une période particulièrement compliquée. La pandémie du Covid a été très contraignante pour tous et a restreint la possibilité de vivre normalement. La vie municipale n'y a pas échappé mais nous avons malgré tout assuré notre rôle en participant à l'ensemble des réunions qui rythme notre mandat d'élus de l'opposition.

A ce titre, 2022 sera une année importante pour vous comme pour nous car elle verra l'aboutissement du plan local d'urbanisme (PLU) qui régit les modalités de constructions immobilières mais également l'environnement, le développement durable et les commodités urbaines entre autres. Elle sera aussi l'année qui démontrera, à l'occasion du recensement INSEE, que nous avons raison de dénoncer l'augmentation inconsidérée de la population par une urbanisation galopante pour une commune dont les infrastructures ne peuvent pas le supporter. Nous l'avons dit et nous le démontrerons : plus de 4000 habitants en 2022 alors que la majorité assurait cette augmentation qu'en 2030 !

Bref, 2022 s'annonce quelque peu mouvementée mais cela témoigne de la vie démocratique de notre commune même si la majorité persiste à ne pas accepter la contradiction et les contre-propositions. Malgré tout, les échanges existent et nous ne pouvons que le saluer.

En cette fin d'année, je vous adresse, au nom du groupe de l'opposition « Dynamiques pour Neuilly », mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2022. Prenez soin de vous et continuez à mettre en œuvre les gestes barrières pour le bien de tous.
Cordialement

Denis JACOB

Site internet : <http://www.neuillyenthelle60.fr> - facebook : DynamiquespourNeuilly
E-mail : neuillyenthelle60@gmail.com

Expression libre de la majorité

Il y a les grandes déclarations, les discours lisses et puis il y a la réalité, avec ses contraintes, ses compromis parfois tellement frustrants. Le grand projet qu'on reporte, la forte envie qu'on réanalyse sans cesse pour peser le pour et le contre.

La crise sanitaire, les lois sur le bâti foncier, la qualité de l'air, la préservation des terres agricoles (lois sur l'Air, Elan, Résilience...), finalement tous ces textes qui touchent à la préservation de notre planète, difficiles dans leur compréhension mais aussi dans leur application, nous oblige à mettre à mal toutes nos certitudes et assurément nos budgets et nos priorités.

La majorité communale que je dirige, soyez-en certains, fera tout pour continuer d'agir dans l'intérêt général et je remercie mes colistiers pour l'aide qu'ils m'apportent en ce sens au quotidien.

Bernard ONCLERCQ

Le jeu des sept erreurs

